



Assemblée générale

Distr. générale
28 septembre 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Point 29 de l'ordre du jour

Suite à donner aux résultats du Sommet du Millénaire

Lettre adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général

Dans mon rapport à l'Assemblée du millénaire, j'attirais l'attention des dirigeants mondiaux sur la nécessité de s'atteler d'urgence au problème du chômage et du sous-emploi des jeunes. Je m'engageais en outre à constituer, en accord avec les responsables de la Banque mondiale et de l'Organisation internationale du Travail, un réseau de réflexion de haut niveau sur le chômage des jeunes, qui ferait appel aux dirigeants les plus créatifs de l'industrie privée, de la société civile et des milieux économiques afin de trouver des moyens originaux de résoudre ce problème difficile (A/54/2000, par. 106 à 111). Au Sommet du Millénaire, les chefs d'État et de gouvernement ont relevé ce défi en décidant, dans la Déclaration du Millénaire, de « formuler et d'appliquer des stratégies qui donnent aux jeunes partout dans le monde une chance réelle de trouver un travail décent et utile » (résolution 55/2 de l'Assemblée générale, par. 20).

En collaboration avec l'Organisation internationale du Travail et la Banque mondiale, j'ai constitué le Réseau pour l'emploi des jeunes, au sein duquel j'ai mis en place un groupe de haut niveau chargé de formuler un ensemble d'orientations, dont les membres sont les suivants : Saifuddin Abdullah, César Alierta, Ruth Cardoso, Hernando de Soto, Geeta Rao Gupta, Bill Jordan, Allan Larsson, Rick Little, Maria Livanos Cattau, Magatte Wade, Ralph Willis et Rosanna Wong.

J'ai maintenant le plaisir de vous transmettre les recommandations du Réseau pour l'emploi des jeunes et de son Groupe de haut niveau. Elles devraient inciter fortement la communauté internationale à mobiliser l'engagement politique et à mettre sur pied les actions concrètes voulus pour accroître rapidement les possibilités d'emploi offertes aux jeunes. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir les porter à l'attention des États Membres.

Comme le Groupe de haut niveau l'a recommandé, j'encourage les États Membres à s'attacher en priorité à élaborer des plans d'action nationaux pour l'emploi des jeunes. J'invite par ailleurs l'Organisation internationale du Travail à prendre la tête des activités d'appui à la mise en oeuvre de ces recommandations. J'ai demandé au Groupe de haut niveau de continuer à me conseiller sur la question



de l'emploi des jeunes. Je rendrai compte des progrès accomplis dans le cadre général du suivi du Sommet du Millénaire.

Enfin, je tiens à féliciter et remercier sincèrement tous les membres du Groupe de haut niveau de l'ardeur avec laquelle ils se sont attelés à la tâche, ainsi que James Wolfensohn, Président de la Banque mondiale, et Juan Somavía, Directeur général du Bureau international du Travail, de leur collaboration à cette entreprise.

(Signé) Kofi A. **Annan**

Recommandations du Groupe de haut niveau du Réseau pour l'emploi des jeunes

I. Alliance mondiale pour l'emploi des jeunes

A. Introduction

1. Dans son rapport à l'Assemblée du Millénaire, le Secrétaire général déclarait :

En accord avec les responsables de la Banque mondiale et de l'Organisation internationale du Travail, j'ai décidé de constituer un réseau de réflexion de haut niveau sur le chômage des jeunes, qui fera appel aux dirigeants les plus créatifs de l'industrie privée, de la société civile et des milieux économiques afin de trouver des moyens originaux de résoudre ce problème difficile. Je demanderai aux membres de ce réseau de proposer un ensemble de recommandations que je transmettrai aux dirigeants de la planète dans un an. Deux des solutions possibles consistent à miser sur l'Internet et le secteur informel, en particulier les petites entreprises, qui contribuent à créer des emplois.

2. Douze personnalités ont été invitées à siéger au Groupe de haut niveau du Réseau pour l'emploi des jeunes pour faire part, à titre consultatif, de leurs vues et de leur expérience quant à la meilleure manière de traiter les questions d'emploi des jeunes. Outre les membres du Groupe de haut niveau, le Réseau comprend un certain nombre de partenaires techniques qui s'emploient à offrir aux jeunes des deux sexes des chances de trouver un travail utile et décent et dont les connaissances et l'expérience peuvent enrichir ses activités.

3. Les recommandations formulées ici sont le fruit des consultations et délibérations des membres du Groupe de haut niveau et tiennent compte des vues d'un grand nombre de partenaires techniques, des organisations de jeunesse et du secrétariat du Réseau, composé de l'Organisation des Nations Unies, de la Banque mondiale et de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

B. Une nouvelle approche, un nouvel engagement politique et un nouveau partenariat pour le plein emploi

4. Les présentes recommandations reposent sur une nouvelle approche sur le nouvel engagement politique pris au Sommet du Millénaire et sur un nouveau partenariat entre les gouvernements nationaux et les organisations mondiales en faveur du plein emploi :

i) Premièrement, les jeunes sont aujourd'hui un atout pour bâtir un monde meilleur, et non pas un obstacle. Dans les 10 années à venir, une nouvelle génération de 1,2 milliard de jeunes des deux sexes, plus instruite et mieux formée qu'aucune autre avant elle, et représentant de ce fait un potentiel de développement économique et social considérable viendra grossir les rangs de la population en âge de travailler;

ii) Deuxièmement, les chefs d'État et de gouvernement présents au Sommet du Millénaire ont pris le ferme engagement politique de formuler et appliquer des stratégies qui donnent aux jeunes partout dans le monde une chance réelle de trouver un travail décent et utile;

iii) Troisièmement, il y a de grandes chances d'améliorer la situation de l'emploi en intégrant les politiques en faveur des jeunes des deux sexes aux politiques générales de l'emploi et en faisant du plein emploi un objectif primordial des stratégies économiques et sociales mondiales comme des politiques nationales.

1. Une nouvelle approche : les jeunes constituent un atout et non pas un problème

5. Il y a aujourd'hui dans le monde plus d'un milliard de jeunes, dont la majorité vit dans les pays en développement. Sur toute la surface du globe, ils sont la source de précieuses contributions en tant qu'innovateurs, entrepreneurs, ouvriers à la production, consommateurs, citoyens et membres de la société civile. Ce sont eux qui sont à l'avant-garde de la révolution des technologies de l'information et de la communication. Ce sont eux les artistes et les athlètes. Leur culture enrichit nos sociétés et peut contribuer à un changement bénéfique dans les valeurs culturelles. Bref, les jeunes sont un atout, des partenaires inestimables pour le développement économique et

social, dont la créativité, l'enthousiasme et le dynamisme peuvent être mis à son service.

6. Les progrès rapides de la mondialisation et de la technologie ont déjà donné à bon nombre de jeunes des deux sexes des possibilités sans précédent d'éducation, d'innovation et de travail utile et enrichissant. Cette nouvelle génération de jeunes des deux sexes qui arrive sur le marché du travail est pleine de ressources; c'est la mieux éduquée et la mieux formée pour la vie active qui ait jamais existé.

7. Pour des millions d'autres, en revanche, la mondialisation et le changement technologique auront été source d'incertitude et d'insécurité, en aggravant leur situation déjà précaire, en creusant le fossé entre les nouveaux venus sur le marché du travail et les travailleurs expérimentés, entre les jeunes des deux sexes qui ont un travail utile et bien payé et ceux qui touchent des salaires de misère et pour des emplois médiocres. De nombreux jeunes, qui n'arrivent pas à s'implanter sur le marché du travail, se retrouvent sans emploi du tout, avec moins d'heures de travail qu'ils ne le souhaiteraient ou dans des emplois mal payés et sans avenir, principalement dans le secteur informel, où ils n'ont guère de protection, de sécurité ni de possibilités de se faire entendre et pas de réelles perspectives d'avenir. De plus, leur parcours personnel varie selon leur sexe et leur appartenance ethnique et selon l'endroit et le stade de développement du pays où ils vivent. Les statistiques, tout en donnant à réfléchir, ne révèlent cependant qu'une partie des ravages que le chômage et le sous-emploi font chez les jeunes des deux sexes, dans leurs familles et leurs communautés, par les difficultés économiques, les souffrances personnelles, l'exclusion sociale, les manques à produire et le gaspillage de capital humain qu'ils entraînent. Il n'est donc pas surprenant que ceux qui se considèrent comme les laissés-pour-compte de l'économie du savoir et de la société de l'informatique se sentent frustrés et privés d'espoir.

8. Les jeunes demandent maintenant que l'on entende leur voix, que l'on s'occupe des questions qui les touchent et que l'on reconnaisse leur rôle. Au lieu d'être considérés comme un groupe cible auquel il faut trouver des emplois, ils veulent être acceptés comme partenaires pour le développement et pouvoir ainsi aider à tracer une voie commune et à forger l'avenir pour tous. En l'espace des 10 prochaines années, leur nombre atteindra presque 1,2 milliard, la diminution de la proportion de jeunes dans les populations des pays

industrialisés et des pays en transition étant compensée et au-delà par les augmentations que connaîtront les régions en développement, qui continueront d'abriter la majorité des jeunes. L'afflux de jeunes attendu sur le marché du travail devrait être reconnu comme une immense chance et un énorme potentiel de développement économique et social, au lieu d'être considéré comme un problème.

9. Nous, membres du Groupe de haut niveau du Secrétaire général, recommandons que les chefs de secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, de la Banque mondiale et de l'Organisation internationale du Travail invitent les jeunes du monde à nouer une alliance solide pour :

- **Obtenir que les jeunes soient reconnus comme un atout pour le développement économique et social;**
- **Faire comprendre que les jeunes constituent un groupe hétérogène, dont les besoins varient selon le sexe, l'appartenance ethnique, le lieu géographique et le stade de développement du pays où ils vivent;**
- **Plaider pour des politiques de l'emploi plus ouvertes, qui permettent d'exploiter au maximum le potentiel de tous les jeunes.**

2. Un nouvel engagement politique : du travail décent et productif pour les jeunes partout dans le monde

10. Le défi que doivent relever toutes les sociétés consiste à créer suffisamment de possibilités pour tous les jeunes d'obtenir un travail décent et productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de respect de la dignité humaine, et de mener une vie active qui mette pleinement en valeur leurs talents, leurs capacités et leurs aspirations. C'est un défi énorme. Les chefs d'État et de gouvernement ont posé un jalon important dans la mobilisation internationale lors du Sommet du Millénaire, en décidant de mettre au point et d'appliquer des stratégies qui donnent aux jeunes filles et aux jeunes gens partout dans le monde une chance réelle de trouver un travail décent et productif. Ils ont pris cet engagement pour le compte de leur gouvernement. Le temps est venu pour les gouvernements des pays de concrétiser les engagements politiques de leurs chefs d'État en une action publique, aux niveaux mondial et national, destinées à faire de la prochaine génération de jeunes la

première « génération ayant un travail décent ». La première étape consiste à mobiliser tous les acteurs, nationaux et locaux, pour qu'ils interviennent dans la réalisation de cet engagement.

11. Nous, membres du Groupe de haut niveau créé par le Secrétaire général, recommandons aux chefs de l'Organisation des Nations Unies, de la Banque mondiale et de l'Organisation mondiale du Travail d'inviter tous les chefs d'État et de gouvernement à mobiliser les acteurs nationaux et locaux pour examiner, repenser et réorienter les politiques anciennes et appliquer de nouvelles politiques correspondant à l'engagement pris lors du Sommet du Millénaire de donner aux jeunes un travail décent.

3. Un nouveau partenariat : stratégie mondiale et plans d'action nationaux

12. La prochaine étape consiste à adopter une nouvelle façon d'établir les politiques, en reconnaissant clairement les différentes responsabilités et les rôles différents qui incombent aux organisations du système des Nations Unies, aux gouvernements des pays, aux employeurs, aux syndicats et à la société civile dans la politique de l'emploi.

13. L'Organisation des Nations Unies, la Banque mondiale et l'OIT y contribueront en présentant des stratégies globales bien coordonnées se fixant comme objectif global l'emploi. L'OIT a pris les devants en établissant un nouvel Agenda mondial pour l'emploi, qui constituera la base d'alliances stratégiques entre les organisations du système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods. Ce nouvel agenda mondial répond à l'appel intitulé : « Sommet mondial pour le développement social et au-delà : le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation » que l'Assemblée générale a adressé lors de sa vingt-quatrième session extraordinaire à l'OIT pour qu'elle mette au point une « stratégie internationale cohérente et concertée en matière d'emploi ». L'alliance entre l'Organisation des Nations Unies, la Banque mondiale et l'OIT en faveur de l'initiative concernant l'emploi des jeunes sert de modèle à des initiatives dans d'autres domaines. La communauté internationale tout entière se mobilisera pour faciliter, par sa hauteur de vues et par son ascendant, l'apport d'une solution à ce problème véritablement mondial. Ainsi, la communauté internationale contribuera-t-elle en outre à intégrer la

question de l'emploi des jeunes, en reconnaissant la dimension importante qu'est la sienne, dans les grands événements internationaux à venir, dont les préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable (Rio +10), où la question de la durabilité, tant économique et sociale que sur le plan de l'environnement, sera primordiale.

14. Si les stratégies peuvent être mises en forme à un niveau mondial, les politiques et les plans d'action doivent être mis au point au niveau national. Ici, la prépondérance des pouvoirs publics est fondamentale. Il est indispensable de procéder, lors de l'établissement des plans d'action nationaux, à un examen critique et autocritique des politiques du passé. Il faut en outre être disposé à tirer les leçons de pays qui ont connu des succès dans ce domaine. Autre élément tout aussi important : les politiques et les programmes doivent non seulement être fondés sur les besoins des jeunes mais doivent en outre tenir compte des atouts que ceux-ci représentent pour le monde des entreprises, les collectivités et les sociétés. À cet effet, il faut que changent les idées que l'on se fait des jeunes. De surcroît, il faut que les pouvoirs publics envisagent une conception intégrée de la politique de l'emploi. La politique de l'emploi n'est pas une politique sectorielle parmi d'autres; elle est plutôt la mobilisation réussie de toutes les actions menées par les pouvoirs publics pour donner à tous un emploi à plein temps et productif.

15. S'il est indispensable que les pouvoirs publics assurent la direction de l'action politique, ils ne peuvent pas agir tout seuls. Le monde des entreprises a de son côté grand intérêt à mettre à profit au maximum les potentialités des jeunes et à éviter les conséquences négatives d'un chômage des jeunes généralisé. Les employeurs admettent qu'il est bon pour les entreprises d'employer des jeunes car ceux-ci amènent sur le lieu de travail de l'enthousiasme, de l'énergie, de la volonté, des idées nouvelles et le désir de s'adapter aux changements. À signaler également le rôle des réseaux et des partenariats entre les administrations publiques, aux niveaux national et local, les organisations patronales, les syndicats, les organisations de jeunesse et autres groupes de la société civile : chacun peut tirer profit de l'expérience des autres et tous peuvent mettre en commun leurs efforts et leurs ressources.

16. La Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux du travail établit une série de principes de base dont l'adoption permettra de fournir aux jeunes un travail décent.

17. **Nous, membres du Groupe de haut niveau créé par le Secrétaire général, recommandons aux chefs de l'Organisation des Nations Unies, de la Banque mondiale et de l'Organisation internationale du Travail d'établir un nouveau partenariat entre leurs organisations et les gouvernements nationaux, qui sera le moteur d'une action en faveur de l'emploi chez les jeunes, et dans lequel les stratégies seront mises au point au niveau mondial, tandis que les politiques et les plans d'action le seront au niveau national.**

La société civile, le monde des affaires, les employeurs, les syndicats et les organisations de jeunes devraient également être invités à contribuer à l'élaboration et à l'application des politiques, tant au niveau mondial que national.

C. Tous les plans d'action nationaux doivent se fixer quatre priorités absolues : aptitude à l'emploi, égalité des chances pour les jeunes gens et les jeunes filles, esprit d'entreprise et création d'emplois

18. Les voies qui mènent au succès sont nombreuses. Cependant, malgré la diversité des pays et les différences des niveaux de développement économique et social, on peut considérer que quelques éléments communs constituent des priorités absolues dans tout plan d'action national :

- Aptitude à l'emploi : investir dans l'éducation et la formation professionnelle des jeunes, et améliorer l'impact de ces investissements;
- Égalité des chances : donner aux jeunes filles les mêmes possibilités qu'aux jeunes gens;
- Esprit d'entreprise : faciliter le lancement et la gestion d'entreprises afin d'offrir des emplois plus nombreux et meilleurs aux jeunes filles et aux jeunes gens;
- Création d'emplois : placer la création d'emplois au centre de toute politique macroéconomique.

19. Les technologies de l'information et de la communication offrent de grandes possibilités sur le plan de l'amélioration de l'aide sociale et la création d'emplois chez les jeunes, et il convient de prendre pleinement en considération, dans chaque plan

d'action, leur impact sur chacun des éléments prioritaires ci-dessus mentionnés. Il faudra à ce sujet s'employer essentiellement à combler le fossé numérique existant entre les pays et à l'intérieur des pays.

1. Aptitude à l'emploi

20. Dans le monde d'aujourd'hui, il y a trop de personnes qui n'ont pas reçu l'instruction nécessaire et la formation adéquate pour pouvoir prétendre à des emplois gratifiants et productifs et il existe un trop grand nombre d'emplois improductifs pauvrement rémunérés. L'éducation commence par l'alphabétisation et, malgré d'immenses progrès, on enregistre encore un déficit énorme sur ce plan. Dans beaucoup de pays, la formation est encore trop déconnectée des besoins du marché du travail. Les jeunes n'ont souvent pas accès aux services et au soutien du marché du travail qui leur sont nécessaires pour s'assurer un travail décent et productif. Il est temps de briser le cercle vicieux de l'insuffisance de l'éducation et de la formation, des emplois médiocres et de la pauvreté. Il est nécessaire que tous les pays revoient, repensent et réorientent leurs politiques concernant l'enseignement, la formation professionnelle et le marché du travail afin de faciliter le passage de l'école au monde du travail et de donner aux jeunes – en particulier à ceux qui sont désavantagés en raison de handicaps physiques ou de discriminations pour des raisons de race, de confession ou d'ethnie – un bon démarrage dans la vie active. Chaque pays devrait se fixer des objectifs et des cibles fondés sur les meilleures pratiques/meilleurs résultats en ce qui concerne les investissements consacrés à l'éducation et à la formation et toute autre mesure visant à renforcer l'aptitude à l'emploi, afin que les jeunes obtiennent des emplois et bénéficient d'une justice sociale.

2. Égalité des chances pour les jeunes filles et les jeunes gens

21. Dans de nombreux pays où les garçons et les filles ont un accès égal à l'enseignement, les filles obtiennent de meilleurs résultats que les garçons à l'école. Dans un très grand nombre de pays, les filles ne bénéficient pas des mêmes possibilités d'enseignement que les garçons, ce qui entraîne de grandes inégalités entre les sexes sur le plan de l'alphabétisation. Indépendamment de ces différences

dans les systèmes éducatifs, les jeunes filles ont en général de plus grandes difficultés que les jeunes gens à entrer dans le monde du travail – et à y rester –, en raison de politiques discriminatoires, de barrières structurelles et de préjugés culturels. Il est nécessaire que tous les pays revoient, repensent et réorientent leurs politiques afin de garantir l'égalité des chances pour les jeunes filles quand elles entrent dans le monde du travail, et ce tout au long de leur vie active. Chaque pays devrait se fixer des objectifs et des buts visant à faire disparaître les inégalités selon le sexe en ce qui concerne l'accès à l'éducation, à la formation et aux marchés du travail, et mettre au point et appliquer dans ces domaines les politiques nécessaires visant à assurer l'égalité entre les sexes.

3. Esprit d'entreprise

22. Il y a dans le monde trop peu d'employeurs et par conséquent trop peu de possibilités d'emplois. La lourdeur des démarches et des réglementations entrave le lancement d'entreprises nouvelles. Il est nécessaire que tous les pays revoient, repensent et réorientent le cadre juridique et institutionnel du monde des affaires pour faciliter le démarrage et l'exploitation d'une entreprise.

23. Les gouvernements et les organisations internationales devraient se fixer comme priorité absolue d'obtenir des données véritables, fiables et adéquates sur l'économie informelle et sur les règles et procédures exigées pour lancer et exploiter légalement une nouvelle entreprise. En se fondant sur une meilleure compréhension des obstacles institutionnels, il faudrait arrêter des mesures permettant à cette partie du système économique d'être intégrée dans l'économie générale et d'en augmenter la productivité par le biais de la facilitation juridique. Cet examen devrait aller de pair avec le respect des normes d'emploi, facteur fondamental si l'on veut parvenir à la productivité et à la prospérité.

24. Il est indispensable que les gouvernements, aux niveaux national et local, encouragent une notion plus large et plus dynamique de l'esprit d'entreprise afin de stimuler à la fois l'initiative personnelle et des initiatives dans un large éventail d'organisations, incluant mais dépassant aussi, le secteur privé : petites et moyennes entreprises, entreprises d'intérêt collectif, coopératives, secteur public, syndicats et organisations de jeunes. Il faut en outre que les pays renforcent leurs politiques et leurs programmes pour faire en sorte que

les petites entreprises puissent prospérer et créer des emplois décents dans le cadre d'un environnement porteur. Chaque pays devrait se fixer des objectifs et des cibles en vue d'un vaste programme de réformes fondé sur les meilleures pratiques, ce processus étant susceptible d'offrir davantage de flexibilité aux entreprises et plus de sécurité aux travailleurs.

4. Création d'emplois

25. Si l'on veut un maximum d'efficacité dans les priorités ci-dessus mentionnées – aptitude à l'emploi, égalité des chances et esprit d'entreprise – il faut un environnement porteur qui place la création d'emplois au centre des politiques macroéconomiques et autres politiques publiques. L'aptitude à l'emploi exige non seulement des compétences et une formation appropriées, mais aussi une action des pouvoirs publics génératrice de nouvelles possibilités d'emploi où ces compétences peuvent être mises en valeur. Investir dans la jeunesse ce n'est pas faire en sorte que les jeunes soient plus compétents; cela exige aussi l'engagement des partenaires des secteurs public et privé de maintenir la création d'emplois au centre de leurs stratégies d'investissement. L'égalité des chances devrait progresser en droite ligne pour aboutir à une augmentation des possibilités d'emploi, tant pour les hommes que pour les femmes. Quant à l'esprit d'entreprise, il mérite d'être étayé non seulement par des mesures structurelles mais aussi par des politiques macroéconomiques axées sur la croissance, de sorte que les entreprises puissent être autonomes.

26. Nous, membres du Groupe de haut niveau créé par le Secrétaire général, recommandons aux chefs de l'Organisation des Nations Unies, de la Banque mondiale et de l'Organisation internationale du Travail d'inviter les chefs d'État et de gouvernement à concrétiser ces quatre priorités mondiales visant à assurer aux jeunes un travail décent dans des plans d'action nationaux ayant comme objectifs la création d'emplois et la réduction du chômage, et à s'engager personnellement à présenter ces plans à l'Organisation des Nations Unies en septembre 2002, conformément à l'engagement politique qu'ils ont pris lors de l'Assemblée du Millénaire.

D. Prochaines étapes : mesures d'urgence, engagement à long terme et partenariat

27. Traduire les priorités mondiales en plans d'action nationaux n'est qu'un premier pas vers l'objectif commun qui est de donner aux jeunes un emploi décent et productif. Ces plans visent entre autres à instaurer une concertation sur les mesures à prendre et à mobiliser les partenaires concernés. Ils apporteront la preuve que l'emploi des jeunes peut permettre d'appliquer les stratégies nationales de réduction de la pauvreté et, partant, d'atteindre l'objectif fixé au plan international et convenu lors du Sommet du Millénaire qui consiste à réduire de moitié l'extrême pauvreté d'ici à l'an 2015.

28. Cet exercice comporte deux échéances. Premièrement, les travaux doivent débiter immédiatement dans tous les pays, de façon que les plans d'action nationaux soient prêts pour septembre 2002. Il s'agit d'une urgence qui nécessite un encadrement au niveau politique le plus élevé. Les chefs d'État et de gouvernement doivent en faire leur priorité. En guise d'incitation, le Groupe de haut niveau recommande que les chefs d'État et de gouvernement de 10 pays soient encouragés à se porter volontaires pour mener l'étude et la révision des politiques d'emploi destinés aux jeunes, et qu'ils s'appuient, dans leur démarche, sur les orientations et l'assistance technique que leur fourniront l'OIT, l'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale, afin qu'ils puissent partager leur expérience avec tous les pays qui doivent élaborer des plans d'action.

29. Deuxièmement, il n'existe pas de recette miracle : un engagement à long terme est nécessaire. Le processus qui consistera à examiner, repenser et réorienter les mesures nationales devra s'inscrire dans le cadre d'une dynamique politique constamment renouvelée sur plusieurs années, par le biais d'élections et de changements dans les pratiques des gouvernements. Ainsi s'explique la nécessité de créer des coalitions et des partenariats sur une base large, aux échelons local, national et international, avec les employeurs, les syndicats, les collectivités locales, les organisations de jeunes et d'autres acteurs essentiels de la société civile.

30. L'Organisation des Nations Unies, la Banque mondiale et l'OIT fourniront aux gouvernements et aux employeurs, aux syndicats, aux collectivités locales,

aux organisations de jeunes et aux autres acteurs essentiels de la société civile des indicateurs pertinents et à jour sur l'emploi des jeunes, y compris des données sur l'économie non structurée, les coûts engendrés par les procédures qu'il est nécessaire d'engager pour créer et gérer une entreprise, ainsi que sur les coûts socioéconomiques du chômage chez les jeunes. Cette information vise à aider les gouvernements dans la définition d'objectifs et de cibles ainsi que dans l'élaboration de politiques nouvelles pour promouvoir l'emploi des jeunes. On trouvera au chapitre II ci-dessous la liste des recommandations particulières susceptibles d'aider les gouvernements et les autres acteurs dans ce domaine.

31. En outre, lorsque les chefs d'État et de gouvernement auront présenté leurs plans d'action nationaux, au plus tard en septembre 2002, l'Organisation des Nations Unies, la Banque mondiale et l'OIT devraient procéder à l'analyse de ces plans. À cette fin, la Convention de l'OIT concernant la politique de l'emploi (1964, No 122) pourrait servir de référence. Les résultats de cet exercice seront présentés en septembre 2003 et les conclusions serviront à préparer les étapes suivantes d'un processus à long terme.

32. Nous, membres du Groupe du Secrétaire général, recommandons que les chefs de secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, de la Banque mondiale et de l'Organisation internationale du Travail fournissent des directives et organisent l'assistance technique au cours des prochaines années, dans le cadre du processus décisionnel, l'OIT étant responsable au premier chef de cette initiative. En outre, nous nous engageons à appuyer les chefs de secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, de la Banque mondiale et de l'Organisation internationale du Travail qui aideront les gouvernements, les partenaires sociaux et les organisations de jeunes à la fois à prendre des mesures immédiates et à engager un processus à long terme en faveur de l'emploi des jeunes.

II. Un emploi décent pour les jeunes : grandes orientations

Les recommandations ci-dessous tracent les grandes lignes des initiatives qui, moyennant fermeté et efficacité de la part des parties intéressées, pourraient améliorer la situation des jeunes sur le marché de l'emploi. Elles tiennent également compte du fait que les jeunes constituent un groupe diversifié d'individus qui ont des besoins différents, fondés sur des facteurs tels que le sexe, l'appartenance ethnique et la situation géographique.

Recommandation 1 Intégrer l'emploi des jeunes comme paramètre des stratégies d'emploi globales

Il s'agit d'inclure des mesures en faveur de l'emploi des jeunes à une stratégie d'emploi globale et de les lier davantage aux politiques macroéconomiques, sociales et de développement et, à cette fin :

- D'adopter, lors de la création d'emplois décents pour les jeunes, une approche intégrée et intersectionnelle qui soit fondée sur des principes relatifs à la protection sociale, à l'autonomisation, à l'expression et à la représentation, ainsi qu'aux droits au travail;
- D'insérer cette approche intégrée dans un ensemble complet de mesures pour l'emploi, de façon que les principaux éléments de politique qui influent sur l'emploi tels que l'investissement, le commerce, la technologie, la création d'entreprises, les mesures visant le marché du travail et la mise en valeur des ressources humaines contribuent directement et/ou indirectement à la croissance de l'emploi;
- De faire de la création d'emplois en grand nombre et de la réduction de la pauvreté les buts essentiels d'une stratégie de développement nationale, dans le cadre d'une croissance économique soutenue;
- De définir des priorités et de fixer des cibles et des buts à atteindre lors de l'application des mesures et des programmes nationaux en faveur de l'emploi des jeunes;

- D'agir de concert avec des institutions financières internationales et des organismes de développement afin d'assurer que les facteurs relatifs à l'emploi des jeunes s'insèrent dans le cadre des stratégies économiques, sociales et de lutte contre la pauvreté adoptées à l'échelon nationale, et de la coopération technique;
- D'assurer que les services essentiels tels que l'éducation de base, l'éducation et la formation dans les établissements secondaires, techniques et professionnels, les services de soins de base et les autres services de soins et d'appui, qui sont importants pour le bien-être des populations et participent à la création de sociétés humaines, occupent une place centrale dans les priorités budgétaires;
- De suivre et d'évaluer systématiquement les résultats obtenus par rapport aux cibles et aux buts fixés, en vue d'apporter des améliorations constantes au processus;
- D'intégrer pleinement la question de l'emploi des jeunes dans les travaux de l'Organisation internationale du Travail, mandatée par l'Assemblée générale pour élaborer « une stratégie internationale cohérente et concertée en matière d'emploi », et, partant, d'assurer la participation de jeunes et de représentants du Réseau pour l'emploi des jeunes à la Conférence mondiale sur l'emploi de 2001.

Recommandation 2 Fournir un appui institutionnel fort aux politiques en faveur de l'emploi des jeunes

Il s'agit de mettre les institutions sociales et économiques à contribution et à cette fin :

- D'assurer que les institutions qui influent sur l'emploi des jeunes utilisent au mieux le potentiel et les capacités de ces jeunes;
- De créer des dispositifs qui permettent un dialogue et une consultation avec les partenaires sociaux, les organisations de jeunes et les autres acteurs de la société civile lors de l'élaboration des politiques en matière d'emploi, de façon que celles-ci tiennent compte des problèmes et des préoccupations des jeunes;

- De développer les capacités des organisations de jeunes et des autres partenaires de la société civile pour que ces entités participent véritablement à la concertation;
- D'augmenter l'impact des politiques et des programmes grâce à la coordination entre les organismes publics;
- De renforcer les capacités des institutions publiques et privées, notamment dans les pays en développement, telles que les organismes de développement, les autorités responsables du marché du travail et les entités chargées de l'éducation et de la formation, aux fins de l'application des politiques et des programmes en faveur des jeunes;
- D'assurer que les institutions nationales et locales sont conscientes de la diversité des jeunes et de leurs besoins;
- D'appuyer la création d'une base de connaissances sur l'emploi des jeunes, y compris des indicateurs statistiques et autres qui facilitent le diagnostic ainsi que l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques et des programmes;
- De contribuer aux dispositifs mis en place à l'échelon national en vue d'assurer que les initiatives prises en faveur de l'emploi des jeunes tiennent compte de la solidarité entre les générations et n'entraînent pas un transfert du chômage à d'autres groupes d'âge;
- De contribuer aux dispositifs mis en place à l'échelon international, tels que le Réseau pour l'emploi des jeunes créé par le Secrétaire général, qui favorisent la solidarité au niveau mondial ainsi qu'une meilleure coordination des paramètres internationaux de la stratégie en faveur de l'emploi des jeunes;
- De favoriser une plus grande cohérence entre les positions des gouvernements, du secteur privé, des organisations de la société civile, ainsi que des institutions multilatérales de développement, et leurs activités opérationnelles.

Recommandation 3

Investissement dans l'éducation, la formation et l'acquisition de connaissances tout au long de la vie

a) Adopter en matière d'éducation et de formation des stratégies nationales qui fixent des objectifs réalisables permettant de renforcer la participation des jeunes et montrent l'importance accordée à des investissements adéquats et durables dans la mise en valeur des ressources humaines

Reconnaissant combien il est difficile pour nombre de pays de mobiliser des ressources, préconiser l'accroissement de la part du budget national et de l'aide extérieure consacrée à l'éducation d'au moins 8 milliards de dollars par an, conformément aux recommandations figurant dans le Cadre d'action de Dakar concernant l'éducation pour tous, adopté lors du Forum mondial sur l'éducation tenu à Dakar en avril 2000. Il convient pour ce faire de tenir compte du caractère essentiel de l'objectif que représente l'éducation pour tous, de s'engager au niveau des pays et de la communauté des nations à accroître les ressources tant nationales qu'internationales et de s'attacher à atteindre les objectifs fixés au cours des décennies à venir.

b) S'assurer que filles et garçons peuvent bénéficier d'une éducation de qualité leur permettant de trouver un emploi et promouvant l'adoption des attitudes et valeurs nécessaires pour réussir dans la vie en :

- Faisant en sorte que tous les enfants aient accès à une éducation de base;
- Améliorant la qualité de l'éducation de base, notamment en ce qui concerne les taux d'inscription et les problèmes d'abandon scolaire;
- Adoptant des mesures spécifiques visant à promouvoir l'éducation des filles, conformément à l'Initiative décennale des Nations Unies pour l'éducation des filles lancée lors du Forum mondial sur l'éducation tenu à Dakar;
- Accordant une attention particulière aux groupes défavorisés, tels que les jeunes des zones rurales et les handicapés;
- Mettant au point des initiatives et des programmes novateurs encourageant les jeunes à

poursuivre leur scolarité, du moins jusqu'à ce qu'ils aient maîtrisé les notions de base et puissent écrire, lire et compter, et permettant à ceux qui quittent l'école prématurément, notamment les mères adolescentes, de poursuivre leur éducation;

- Fournissant des aides et un soutien aux familles pauvres pour que les enfants astreints au travail cessent de travailler, soient réinsérés et puissent fréquenter l'école;
- Donnant aux jeunes adultes n'ayant pas ou guère fréquenté l'école des possibilités de formation – instruction élémentaire et compétences pratiques;
- Fournissant à ceux qui ne réussissent pas ou ont dû quitter l'école prématurément l'occasion de « prendre un nouveau départ » ou de « redoubler ».

c) Améliorer l'accessibilité, la pertinence et l'efficacité de l'enseignement secondaire et supérieur et de la formation technique et professionnelle afin qu'aussi bien les jeunes femmes que les jeunes hommes soient mieux à même de tirer parti des possibilités qu'offre le marché du travail et puissent faire face à l'évolution rapide de ce marché en :

- Faisant de la formation professionnelle un droit fondamental permettant l'obtention d'un travail décent;
- Promouvant une meilleure adéquation entre les programmes de formation technique et les besoins existant sur le marché du travail et y associant d'autres connaissances de nature générale nécessaires à la réussite professionnelle en renforçant la coopération entre les organisations patronales, les syndicats, les établissements de formation et d'enseignement et l'industrie;
- Mettant au point des méthodes de formation développant les compétences, facilitant la transition entre l'école et le monde du travail – en les améliorant – et prenant la forme de cours de formation professionnelle théorique et de programmes d'apprentissage et de formation structurée sur le lieu de travail (apprentissage véritable ou autre type de formation professionnelle);

- Facilitant l'accès de tous sur un pied d'égalité à la formation technique et professionnelle et à l'enseignement supérieur en fournissant des conseils professionnels tenant compte des sexospécificités et en encourageant les jeunes filles et femmes à étudier des sujets traditionnellement masculins leur offrant de nouvelles possibilités d'emploi prometteuses;
- Promouvant une culture de la connaissance et créant un cadre permettant l'acquisition de connaissances tout au long de la vie qui, par le biais d'incitations et de mécanismes de partage des coûts, encourage l'investissement continu des entreprises et des jeunes dans l'éducation et la formation;
- Mettant au point et améliorant des normes fondées sur les compétences, des cadres de qualification nationaux et des méthodes de formation accréditées sur le plan national, en partenariat avec les organisations patronales, les syndicats, les services chargés de l'enseignement et les organismes de formation, afin de s'assurer de la qualité de la formation fournie par les secteurs public et privé et de la transférabilité des compétences;
- Définissant des objectifs tenant de la gageure mais réalisables afin de relever le taux de fréquentation des établissements d'enseignement autre que primaire.

Recommandation 4 Liens entre le secteur non structuré et l'économie dominante

Prendre des mesures concertées pour améliorer les capacités économiques et humaines, la productivité et les revenus des jeunes travaillant dans le secteur non structuré afin de faciliter l'intégration de cette partie du système économique dans l'économie dominante en :

- Quantifiant l'importance du secteur non structuré et obtenant des informations pertinentes sur la valeur et les actifs des entreprises de ce secteur ainsi que leur travail, et sur les caractéristiques des règles extrajuridiques régissant la production et ses transactions de même que sur les obstacles d'ordre institutionnel empêchant la plupart des

entreprises concernées de devenir plus productives et de créer des emplois décents dans l'économie légale;

- Mettant au point des cadres juridiques et réglementaires simplifiés et facilitateurs supprimant les obstacles bureaucratiques à la création et au fonctionnement des petites et microentreprises;
- Modifiant les lois et réglementations en vigueur afin que les pauvres puissent jouir de droits de propriété pour les biens qu'ils possèdent dans le secteur non structuré et que les jeunes travailleurs et entrepreneurs soient à même de les exercer pour la production et la création de revenus;
- Promouvant des moyens de transformer les entreprises du secteur non structuré en entreprises du secteur structuré;
- Aidant les jeunes, et en particulier les femmes, à réussir la transition d'un secteur à l'autre en facilitant l'accès à la formation et aux services de développement des entreprises et l'établissement de relations d'affaires, notamment sur le plan du conseil et des instruments financiers, y compris le microfinancement;
- Permettant aux jeunes travailleurs du secteur non structuré de bénéficier des nouvelles possibilités qu'offre le marché grâce aux chaînes d'approvisionnement et de valeur utilisées par les gouvernements, les organismes de développement international et les sociétés privées pour acheter ou sous-traiter biens et services;
- Tirant parti de la créativité et du potentiel des jeunes travaillant dans le secteur non structuré afin de mettre au point de nouvelles idées commerciales et des mécanismes de prestation de services novateurs tenant compte de l'évolution des marchés nationaux et internationaux;
- Encourageant la création de groupes d'entraide et d'organisations fondées sur la participation de membres, notamment de coopératives chez les jeunes, afin de leur permettre de mieux organiser leur accès aux fournitures, à la formation, au crédit et aux marchés.

Recommandation 5 Potentiel des technologies de l'information et de la communication

Adopter des stratégies nationales permettant de tirer parti des possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication pour ce qui est de la création d'emplois et de l'amélioration de la protection sociale, dans l'intérêt des jeunes, hommes et femmes, en :

- Donnant aux jeunes l'occasion de se familiariser avec les technologies de l'information et de la communication par le biais du système éducatif ou autres moyens de formation et en leur fournissant un accès abordable aux ordinateurs et à l'Internet;
- Renforçant les compétences des jeunes dans le domaine de l'information et de la communication en collaboration avec le secteur de l'information et de la communication, les établissements d'enseignement et autres acteurs, afin de mettre au point et d'accréditer des cours culturellement pertinents et adaptés aux jeunes;
- Exploitant les possibilités d'emploi salarié et non salarié et d'activités commerciales offertes par le développement du secteur de l'information et de la communication international et national et l'utilisation de ces technologies par divers autres secteurs, l'accent étant mis tout particulièrement sur les besoins de certains groupes, notamment les jeunes handicapés;
- Tirant mieux parti des technologies de l'information et de la communication anciennes et nouvelles en en faisant un outil de développement et une façon pour tous les groupes de jeunes de se faire entendre et de se démarginaliser, en collaboration avec les organisations patronales, les syndicats, les prestataires de services d'information et de communication, les organisations non gouvernementales, les organisations de jeunes et autres partenaires nationaux et internationaux;
- Faisant en sorte de combler, pour ce qui est des technologies de l'information et de la communication, le fossé entre les sexes, aussi

bien qu'entre les pays en éliminant les facteurs faisant obstacle à l'égalité d'accès à ces techniques; fournissant et finançant l'éducation et la formation aux technologies de l'information et de la communication, tant des jeunes hommes que des jeunes femmes; et encourageant celles-ci à participer à la conception du contenu et des modes d'utilisation desdites technologies. Dans les pays où les normes et traditions culturelles isolent les femmes, il convient de maximiser les possibilités offertes par l'Internet afin de fournir aux jeunes femmes de nouveaux moyens d'accès à l'apprentissage et à la formation;

- Créant un environnement facilitant la diffusion des technologies de l'information et de la communication en développant les infrastructures, mettant en place politiques commerciales et financières et cadres juridiques appropriés et en mobilisant les investissements nationaux et étrangers;
- Facilitant et promouvant les initiatives communautaires et les partenariats entre les institutions publiques, privées et multilatérales en vue de s'assurer que les mesures prises aux niveaux local, national et international pour combler le fossé numérique se renforcent mutuellement.

Recommandation 6 **Nouvelles sources d'emploi** **dans le secteur des services**

Exploiter les nouvelles possibilités d'emploi qu'offre aux jeunes l'expansion rapide du secteur des services en prenant les mesures suivantes :

- Reconnaître que les services à vocation sociale tels que l'éducation, la santé et les soins personnels aux jeunes, aux vieux, aux malades et aux handicapés, qui sont essentiels à l'instauration d'une société équitable, sont des formes d'emploi à très forte intensité de travail et offrent aux jeunes des possibilités d'emploi nouvelles et de plus en plus nombreuses;
- Utiliser des méthodes à forte intensité de travail pour les investissements d'infrastructure et les travaux de restauration de l'environnement, et

former des jeunes à la gestion de petites entreprises chargées d'exécuter ces travaux;

- Favoriser l'accès des jeunes à des secteurs tels que la préservation de l'environnement, le tourisme, les loisirs et les médias, ainsi qu'à d'autres services susceptibles de les attirer, au moyen de programmes de formation et de partenariats entre les secteurs public et privé;
- Veiller à ce que les autorités municipales et les autres services publics fassent une place importante à l'emploi des jeunes et à la formation en cours d'emploi dans leurs procédures de passation des marchés, y compris pour les projets gouvernementaux financés par des organismes internationaux;
- S'efforcer, en collaboration avec les groupes de jeunes, les collectivités, les syndicats et les employeurs, de développer les possibilités d'emploi et la formation en cours d'emploi au lieu de recourir à l'assistance sociale, et de procurer aux jeunes une formation professionnelle;
- Encourager les jeunes à prendre des initiatives et à monter des entreprises d'utilité publique en mettant leurs compétences commerciales au service d'objectifs sociaux.

Recommandation 7 **Esprit d'initiative et création** **d'entreprises**

Encourager l'esprit d'initiative et l'esprit d'entreprise chez les jeunes, ainsi que la création d'emplois par la création d'entreprises, en prenant les mesures suivantes :

- Faire comprendre aux jeunes, par le biais des médias et du système d'éducation et de formation, que l'initiative privée et le travail indépendant offrent des possibilités de carrière viables et lucratives;
- Informer les jeunes des possibilités offertes par le marché, les former aux techniques de gestion, leur ouvrir l'accès au capital, leur donner la possibilité d'être guidés par des personnes qualifiées, et leur offrir d'autres services d'appui

adaptés aux besoins des petites entreprises et des jeunes chefs d'entreprise;

- Encourager les établissements financiers à offrir des facilités de crédit et autres services financiers à des prix raisonnables pour aider les jeunes chefs d'entreprise et favoriser le développement des entreprises;
- Aider les jeunes chefs d'entreprise dans des domaines tels que les études de conception, la technologie et la commercialisation, lorsque l'ouverture des jeunes aux nouvelles tendances peut contribuer, dans les pays en développement, à établir une liaison entre les activités traditionnelles des petites entreprises et les marchés internationaux;
- Encourager la formation de réseaux d'entreprises et d'associations d'auto-assistance pour permettre aux microentreprises et aux jeunes entrepreneurs de mettre en commun leur expérience et de prendre des initiatives consistant, par exemple, à participer conjointement à des foires commerciales et à partager des infrastructures, des services de technologie de l'information et des communications et des laboratoires de réflexion; et encourager la formation d'organisations représentant les employeurs et susceptibles de fournir des services d'appui;
- Aider les praticiens qui encouragent l'esprit d'initiative chez les jeunes et favorisent la création de petites entreprises à faire part aux autres de leur expérience, en vue d'accroître l'efficacité des programmes actuels et futurs en faveur des jeunes;
- Encourager les jeunes à créer des entreprises dans le secteur social, par exemple en fournissant des services communautaires ou en s'employant à résoudre des problèmes locaux relatifs à l'environnement et à la santé;
- Encourager les entreprises existantes à guider les jeunes et en faisant appel aux familles et aux organisations qui fournissent des services;
- Prendre conscience du rôle que jouent les organisations de la société civile dans la création d'emplois pour les jeunes.

Recommandation 8

Accès des jeunes aux services de l'emploi et aux services de soutien

Améliorer les services de l'emploi offerts aux jeunes et en élargir la gamme pour faciliter l'accès des jeunes au marché du travail, en prenant les mesures suivantes :

- Fournir aux jeunes des renseignements actualisés sur le marché du travail et les entreprises – par exemple, sur les possibilités de formation spécialisée, d'éducation permanente et de placement, ainsi que sur les droits des jeunes travailleurs et sur les compétences et la formation requises pour un travail donné;
- Aider les jeunes à chercher un emploi et leur offrir des services de placement plus efficaces et tenant mieux compte des différences entre les sexes, par le biais des écoles, des bureaux de placement, des stages ou des clubs de demandeurs d'emplois, ainsi qu'en aidant les jeunes, hommes et femmes, qui veulent monter leur propre entreprise;
- Encourager l'application d'une législation du travail non discriminatoire qui assure l'égalité entre les hommes et les femmes en matière de recrutement et de licenciement et qui aide les jeunes à concilier travail et responsabilités familiales;
- Proposer aux jeunes des modèles pour les inciter à avoir une attitude positive à l'égard du travail;
- Donner aux jeunes qui entrent sur le marché du travail la possibilité de recevoir une orientation, de faire des stages et d'acquérir une expérience en matière d'emploi, et offrir à ceux qui ont déjà un emploi des programmes de suivi en cours d'emploi;
- Utiliser de plus en plus des services polyvalents et mobiles spécialisés dans l'emploi des jeunes qui offrent aux jeunes une gamme de services immédiatement accessibles;
- Développer, dans la mesure du possible, l'utilisation des technologies de l'information et des communications pour diffuser des renseignements sur les possibilités de carrière, le marché du travail et les entreprises, et pour

faciliter l'adéquation entre offre et demande d'emploi;

- Fournir une assistance spéciale aux jeunes en situation précaire qui sont en marge du monde du travail ou sont au chômage en leur offrant des services d'orientation spéciaux, en les conseillant et en les aidant dans la recherche d'un emploi, en leur donnant la possibilité d'acquérir une expérience pratique et de suivre une formation orientée vers l'emploi, et en mettant en place des projets de création d'emplois financés par des fonds publics et exécutés par le secteur privé ou les collectivités locales.

Recommandation 9

Une protection sociale de base pour les jeunes travailleurs

Assurer aux jeunes travailleurs une protection sociale de base en améliorant leurs conditions de travail, en promouvant leurs droits et en leur permettant de faire entendre leur voix et d'être représentés dans le monde du travail, et à cette fin :

- Faire prendre conscience aux jeunes travailleurs de leurs droits fondamentaux dans le domaine du travail et leur donner les connaissances et les moyens nécessaires pour exercer ces droits;
- Encourager les jeunes travailleurs et les jeunes chefs d'entreprise à s'organiser et à se faire représenter par des syndicats, des associations d'employeurs ou d'autres organisations de leur choix, conformément aux conventions de l'OIT sur la liberté d'association;
- Permettre aux jeunes de prendre part au débat politique national en veillant à ce que leur rôle soit reconnu et à ce que leur voix soit entendue et respectée – « écoutez ce que les jeunes peuvent vous apprendre »;
- Veiller à ce que les jeunes soient représentés de façon équitable et aient le droit de prendre la parole et de voter dans les comités de direction des syndicats, des associations d'employeurs et des autres organismes de la société civile;
- Appuyer les programmes pilotes et les initiatives d'auto-assistance afin d'améliorer la sécurité, la santé et les conditions de travail de tous les

travailleurs, et en particulier des jeunes travaillant dans le secteur non structuré de l'économie, qui sont généralement en marge des systèmes officiels de protection sociale, et faciliter les liaisons entre ces initiatives et les institutions officielles;

- Élaborer, en consultation avec les organisations de travailleurs et d'employeurs, un cadre de protection sociale et des politiques de l'emploi pour aider les jeunes qui ont perdu leur emploi à trouver un autre travail;
- Adopter, en collaboration avec les institutions gouvernementales, les organisations d'employeurs et les syndicats, des mesures destinées à étendre la couverture des systèmes de protection sociale et des instruments législatifs et réglementaires aux jeunes qui travaillent dans le secteur informel et qui occupent des emplois souples liés à l'économie du savoir;
- Fournir une assistance technique aux pays en développement et aux pays en transition pour leur permettre de mettre en place des systèmes de protection sociale pour les jeunes travailleurs vulnérables sans protection et sans assurance;
- S'efforcer d'améliorer les conditions de travail des jeunes travailleurs, en leur donnant accès aux services de santé et à la sécurité sociale, en leur permettant d'exercer leur droit à être représentés, et en les protégeant contre la discrimination et, dans le cas des jeunes femmes, contre le harcèlement sexuel, notamment dans les zones industrielles qui travaillent pour l'exportation;
- Accorder un appui et une protection aux jeunes, hommes et femmes, affectés par le VIH/sida, au moyen d'une action commune des gouvernements, des employeurs, des syndicats et des organismes de jeunes, conformément au recueil des directions pratiques du BIT sur le VIH/sida et le monde du travail, notamment en utilisant le lieu de travail pour donner des informations et des conseils sur les dangers du VIH/sida.

Recommandation 10

Partenariat pour l'emploi des jeunes

Étendre l'information et mettre en place des réseaux destinés à promouvoir l'emploi des jeunes sur les plans local, national et international, en prenant les mesures suivantes :

- Encourager les organisations de jeunes à prendre des initiatives aux niveaux communautaire et national;
- Fournir un appui et des services pour la constitution de réseaux et l'échange de connaissances et de données d'expérience sur les programmes d'emploi des jeunes qui ont donné de bons résultats au niveau local, et sur la manière de les élargir pour augmenter leur portée;
- Encourager les partenaires du secteur public, du secteur privé et de la société civile à mettre en commun leurs connaissances et leurs ressources pour lancer conjointement des programmes novateurs et durables en matière d'emploi des jeunes;
- Entreprendre des recherches et des études conjointes sur les questions relatives à l'emploi des jeunes, notamment sur les moyens d'améliorer les méthodes utilisées pour évaluer le coût social et financier du chômage et du sous-emploi des jeunes, et sur les résultats des politiques et des programmes en faveur de l'emploi des jeunes;
- Tirer parti de l'expérience des autres pays, en particulier ceux du sud, en établissant des partenariats novateurs tels que le jumelage d'organismes de développement, d'universités et de villes;
- Inviter la communauté internationale à fournir un appui, lorsque c'est nécessaire et à faciliter la coordination des échanges d'idées et d'expériences, notamment en utilisant l'Internet pour compiler et échanger des données d'information.

Recommandation 11

Un environnement international favorable

Reconnaître que, pour permettre à de nombreux pays d'appliquer ces politiques de manière efficace et soutenue, il faut apporter des améliorations majeures à l'environnement économique et financier international. À cette fin :

- Tous les pays développés devraient ouvrir leur marché, sans droits de douane ni quotas, aux exportations non militaires des 49 pays les moins développés et envisager d'étendre cette mesure à d'autres pays en développement;
- Ces pays devraient redoubler d'efforts pour accroître le montant de leur aide au développement des pays d'outre-mer et pour consacrer 0,7 % de leur PNB à cette aide, comme la communauté internationale s'y est engagée, afin de compléter les efforts faits par ces pays pour attirer des fonds privés et leur permettre d'échapper au piège de la pauvreté;
- Le processus de remise de la dette par les créanciers bilatéraux et multilatéraux devrait se poursuivre; dans ce contexte, il faudrait veiller à ce que l'emploi de jeunes soit pris en considération dans les stratégies de lutte contre la pauvreté élaborées par les pays pauvres très endettés et à ce que les jeunes soient consultés lors de l'élaboration de ces stratégies;
- Il faudrait créer les conditions nécessaires pour attirer et augmenter les investissements privés à long terme;
- Il faudrait réformer la structure financière internationale pour réduire les risques d'instabilité financière;
- Il faudrait explorer de nouvelles sources de financement externe pour le développement.

Recommandation 12

Avenir du Réseau pour l'emploi des jeunes

Conscients de la nécessité d'une action internationale concertée et coordonnée en faveur de l'emploi des jeunes, nous soumettons ces recommandations au Secrétaire général pour que la communauté internationale les examine et prenne les mesures nécessaires. Nous nous engageons, en outre, à collaborer avec le Secrétaire général à l'application de ces recommandations au cours des années à venir. De plus :

- Nous nous engageons à mener une campagne d'information et de sensibilisation en faveur du Réseau et, plus généralement, à militer en faveur d'un travail décent pour les jeunes;
- Nous sommes partisans d'élargir le Réseau pour qu'il ait une portée vraiment mondiale et s'étende à d'autres partenaires aux niveaux régional et national; cet effort serait dirigé par l'OIT et consisterait notamment à organiser le secrétariat du Réseau et à lancer des appels de fond aux gouvernements, aux sociétés et aux fondations;
- Nous recommandons que le Réseau soit relié aux autres programmes internationaux, notamment aux principales initiatives des organismes des Nations Unies et des autres organismes multilatéraux;
- Nous recommandons que l'OIT lance un programme d'action international sur l'emploi des jeunes afin d'appuyer le Réseau pour l'emploi des jeunes mis en place par le Secrétaire général;
- Nous préconisons le lancement d'initiatives concrètes en faveur des jeunes sous forme de projets pilotes viables et susceptibles d'être reproduits, et nous nous engageons à appuyer ces initiatives;
- Nous recommandons la création d'un site Web interactif pour le Réseau afin de sensibiliser l'opinion, de faciliter le dialogue, d'aider à l'élaboration des politiques et de favoriser l'échange d'informations sur les pratiques à suivre pour permettre aux jeunes d'avoir un travail productif et satisfaisant;
- Nous nous engageons à nous réunir dans un an sous les auspices du Secrétaire général pour

examiner les progrès réalisés et l'expérience acquise par le Réseau, et à continuer de collaborer avec l'Organisation des Nations Unies, la Banque mondiale et l'Organisation internationale du Travail pour mettre ces recommandations en pratique.